

Extrait de Registre des Arrêtés du Maire du 23/09/2024



ARRETE

OBJET : Arrêté portant autorisation d'occupation du domaine public dans le cadre de la désinstallation de l'œuvre artistique de Richard ORLINSKI à l'Arboretum sis au lieu-dit Occhione (Parc de Luccianella) à Furiani.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FURIANI

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,

VU le Code Pénal et notamment ses articles 131-13 et R 610-5 ;

VU l'arrêté portant autorisation d'occupation du domaine public « IN GIRU » pour l'installation d'une œuvre artistique de Richard ORLINSKI en date du 27/03/2024.

CONSIDERANT la demande d'autorisation pour occupation du domaine public présentée par l'Office de Tourisme Intercommunal de Bastia en date du 27/08/2024.

ARRETE :

ARTICLE 1. L'Office de Tourisme Intercommunal de Bastia est autorisé à occuper le parc de l'Arboretum sis au lieu-dit Occhione en vue de la désinstallation de l'œuvre artistique de Richard ORLINSKI le 04 octobre 2024 de 07h30 à 12h00, dans le respect de toutes les normes de sécurité.

ARTICLE 2. La désinstallation de l'œuvre sera effectuée par le prestataire logistique en collaboration avec l'Office du Tourisme Intercommunal.

ARTICLE 3. Les lieux devront être remis en leur état initial lors du retrait de l'œuvre artistique.

ARTICLE 4. Le présent arrêté sera affiché à la Mairie.

ARTICLE 5. Monsieur le Maire de Furiani, Mme la Directrice Interdépartementale de la police nationale de la Haute-Corse, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE
Michel SIMONPIETRI